

2



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24.09.24

Scanné le _____

PETITION - SAUVONS LE LAVIAU ET LA VENOGÉ

24-PET.12

Des milliers d'arbres, d'arbustes et de buissons détruits, une biodiversité mise à mal, notamment la destruction de l'habitat du rare et protégé Lézard Vert, dérangement du lieu de vie du Martin-Pêcheur, déplacement de sentiers forestiers bucoliques et du terrain de football, suppression des places de parc, construction d'une marina, d'une capitainerie et d'une buvette. A la place du petit port Tissot, de la plage et de la forêt du Laviau, d'une Venoge sauvage, il est prévu :

- Pseudo renaturation de la Venoge. Le cours et les berges sont modifiés. A l'embouchure création artificielle d'un delta de 100 mètres de large ;
- Construction au Laviau d'un port avec 250 places d'amarrage, capitainerie et buvette.

A l'heure du réchauffement climatique, du souci de maintenir des zones de verdure pour la fraîcheur et l'eau, les ressources naturelles doivent être protégées. Le projet de la Venoge est dépassé. Celui d'un nouveau port déraisonnable. Trop de béton dans le lac et sur ses rives, empreinte carbone énorme des travaux et zéro bonus écologique.

Les soussignées et soussignés demandent à Monsieur le Conseiller d'Etat Venizelos, et subsidiairement aux Syndics des communes de Préverenges et de Saint-Sulpice, de renoncer au projet de renaturation de la Venoge, de laisser le cours d'eau et ses berges en l'état, partant de renoncer à la construction d'un port au Laviau et aux modifications qui en découlent au Laviau. L'argent public doit être affecté à d'autres tâches, urgentes et indispensables au bien public.

Christiane Schaffer
Chrisschaffer51@gmail.com

Diane Stiner

Carole Graetzel